

## QUARTIER CENTRE

### COMPTE-RENDU

#### COMITE DE PILOTAGE DU 3 FEVRIER 2015

##### Présents :

**Elu(e)s Délégué(e)s de quartier :** Sylvie DONGER, Adjointe au Maire, Chargée du budget ; Patrice RONCARI, Adjoint au Maire, Chargé des affaires sociales, périscolaires, centres socioculturels, cuisine centrale ; Lucien NAIM, Conseiller municipal, Chargé du développement commercial.

**Service Démocratie Locale :** Marianne BOULET, Chargée de mission Démocratie Locale.

**Membres du Comité de pilotage :** Ghislaine FROMAGE ; Marie-Christine LAFOSSE ; Marie SEVESTRE ; Valérie RABEAU ; Annick MARQUET ; Michèle JACOB ; Jean-Luc PY ; Ivan DELLOYE ; Ghyslaine LECLERCQ ; Christiane LE STRAT ; Claude GARMIRIAN ; Yves LERAY ; Bernard JUNG ; Jean-Philippe LHUILLIER ; Agnès RABINOVICTH ; Marie-Christine LAFOSSE.

Excusés : Gérard CHANU ; Sophie HAMON ; Joël LEONARD ; Marie-Catherine POIRIER.

A noter la présence de Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale.

##### Ordre du jour :

- Installation de caméras de vidéo-protection – constitution d'une équipe pour le choix des lieux.
- Présentation PLU : arbres et maisons remarquables. Constitution d'une équipe de recherche sur les arbres et maisons remarquables.
- Questions diverses.

### I. Installation de caméras de vidéo-protection dans le quartier

Dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des risques, de la protection et sécurisation des personnes et des biens, de la salubrité de la voie publique, la Ville de Clamart a décidé la mise en place de nouveaux outils de prévention. Ainsi, la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection a été décidée afin d'enrayer l'évolution de la délinquance et diminuer les risques de malveillance sur des zones prédéfinies. La première phase de déploiement des caméras est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2015, soit vingt à trente caméras sur l'ensemble du territoire de Clamart dans un premier temps. Sous la responsabilité de Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale, Clamart devrait être équipée à terme d'une soixantaine de caméras de vidéo-protection.

Le Chef de la Police municipale annonce qu'il a commencé ce travail de repérage des sites pour l'implantation des caméras, notamment « *sur la base des chiffres de la délinquance. Puis, on élargit le maillage pour couvrir tout le territoire* ». Cette patrouille « virtuelle » est un réel complément au travail physique réalisé sur le terrain par les agents de la Police municipale. « *L'objectif étant d'anticiper, d'éviter le passage à l'acte* », ajoute le Chef de la Police municipale. Celui-ci explique par

ailleurs le fonctionnement du dispositif, renseigne sur les caractéristiques techniques des caméras et précise les procédures de contrôle prévues par la loi garantissant les obligations légales de « non atteinte à la vie privée ». Le Chef de la Police municipale précise par ailleurs que « *tout Clamartois(e), s'il considère qu'il a été filmé, peut saisir le Maire par courrier afin de pouvoir visionner les images qui le concerne. Ceci étant un droit fondamental* ».

**Le Chef de la Police municipale rappelle par ailleurs le n° de la Police Municipale (gratuit – 24h/24h) : 0 800 08 08 17.**

Dans un souci de concertation, la Ville de Clamart associe et consulte ses habitants, via les Comités de pilotage, pour le déploiement quartier par quartier de caméras de vidéo-protection. **Le Comité de pilotage du quartier CENTRE va donc constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet afin de rendre un avis sur la pertinence des lieux choisis pour l'implantation des caméras dans le quartier.**

Ce groupe de travail sera constitué d'un élu de quartier, du Maire-Adjoint au commerce, Claude LAURANS, du Maire-Adjoint à la sécurité, Bernard BOUZON, du Chef de la Police municipale, Jean-Marc LEGRAND, de deux membres du Comité de pilotage, de deux commerçants du quartier, sous la responsabilité de l'élu de quartier.

Les membres du Comité de pilotage qui se sont portés volontaires pour être associés à cette démarche sont : Ivan DELLOYE et Jean-Philippe LHUILLIER.

Les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015. L'Etat participe au financement pour plus de la moitié au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2015.

## **II. Présentation du PLU : arbres et maisons remarquables**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) continue d'avancer à Clamart. Le 27 janvier 2015 avait d'ailleurs lieu à Hunebelle, dans le cadre de la concertation, une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce constitutive du PLU. Ont été présentées, à travers le PADD, les orientations générales des politiques d'aménagement, urbaines, de paysage et de protection de l'environnement retenues par la Ville, suite au diagnostic établi par le bureau d'études et à la concertation menée avec les professionnels de l'aménagement, les institutions et les associations.

Suite à ce PADD, seront rédigés le règlement (avec le document graphique = le zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP (définissent des actions ou opérations d'aménagement comme les entrées de ville par exemple). Le PADD est une pièce très importante du PLU car ses grandes orientations serviront de base pour la rédaction du règlement et des OAP. 7 réunions sur le PLU ont été organisées en novembre et décembre derniers par quartiers. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le PLU vont être discutés lors du prochain Conseil municipal du 12 février 2015.

Dans le cadre de cette révision du PLU, sont répertoriés les arbres et maisons remarquables de Clamart. **Les Comités de pilotage sont donc invités, dans une logique de concertation, à participer à**

**cette démarche en faisant part de leurs remarques et informations sur les arbres et habitats remarquables du quartier CENTRE.** Le rôle du Comité de pilotage est de donner un avis ; le document final étant fixé par le Conseil municipal.

Le but premier de cette démarche de concertation est de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine bâti et paysager. Le recueil des fiches permettra d'alimenter la réflexion qui s'engagera lors de l'évolution de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et Paysager). En effet, cet outil de protection disparaîtra en juillet 2016 ; se pose donc dès aujourd'hui la question de l'évolution de cette protection (possibilité de mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, un outil semblable à la ZPPAUP).

Les fiches signalétiques recueillies serviront de base au travail de protection de ce patrimoine. Elles permettront d'aider au repérage de ces espaces remarquables qui sera ensuite complété lors d'une étude spécifique sur l'évolution de la ZPPAUP.

Une fois revues par les services de la Mairie et avec la contribution de l'Architecte des Bâtiments de France, ces fiches seront répertoriées soit dans le PLU directement, soit dans le futur document de protection dont se munira la Ville d'ici juillet 2016.

Les membres du Comité de pilotage qui se sont portés volontaires pour effectuer un travail de « relevé des arbres et bâti remarquables » dans leur quartier sont : Christiane LE STRAT ; Marie-Christine LAFOSSE ; Annick MARQUET ; Ghislaine FROMAGE. **Un Comité de pilotage spécifique sur le sujet sera donc prochainement organisé.** La date de réunion sera communiquée ultérieurement.

Par cette logique de concertation spécifique portant sur les arbres et maisons remarquables, la Ville de Clamart s'inscrit ainsi parmi les premières villes de France à choisir cette démarche dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ce point à l'ordre du jour est étayé par l'intervention de Madame LE STRAT, naturaliste de profession, qui fait part de son expérience et de son travail aux membres du Comité de pilotage. Elle fait part notamment des 188 arbres classés comme « remarquables » en 2012 par la Ville de Clamart. Elle renseigne le Comité de pilotage quant aux critères à retenir pour définir le caractère remarquable d'un arbre tels que sa beauté, sa hauteur, son implantation, son âge, sa rareté, son diamètre.

Madame LE STRAT note que les arbres remarquables classés sont dispersés sur l'ensemble du territoire clamartois mais elle cite le cimetière paysager du quartier Plaine, le Parc de la Maison Blanche et le Parc Sainte-Emilie comme étant des sites « remarquables » pour leurs arbres.

Elle interpelle sur l'attention à porter à ces arbres : *« essayons de respecter une zone de protection autour de l'arbre, qui est parfois mise à mal par le stationnement ou des projets de construction ».*

### **III. Question diverses / Tour de table**

Ce sujet autour des « arbres et bâti remarquables » suscite d'autres questions de la part des membres du Comité de pilotage. Un membre se pose d'ailleurs la question de savoir si les « points de vues remarquables » de Clamart pouvaient aussi faire partie de ce travail de « repérage ». La question sera posée au service municipal concerné.

Certaines personnes émettent le souhait d'informer en amont les habitants sur cette démarche afin de les associer et les prévenir de ce travail de relevé (notamment si les arbres remarquables sont sur des parcelles privées).

Certaines personnes s'interrogent quant au devenir des arbres suite aux travaux liés au tramway.

Une personne présente son intérêt pour les pylônes de Clamart qui font parties, selon elle, d'une certaine « mémoire » de la ville. Monsieur RONCARI ajoute qu'en effet à ce sujet, une personne lui avait posé la question de savoir s'il n'était pas possible de classer UN des pylônes.

Des problèmes d'incivilité dans la forêt (équipements détériorés) sont aussi notifiés. La Mairie est en train de travailler sur la mise en place d'équipements s'intégrant mieux à la forêt tout en étant plus résistants.

Il est demandé par ailleurs des précisions sur le fonctionnement des Comités de pilotage, la fréquence des réunions, la définition des ordres du jour et le maintien ou pas de la Charte des Conseils de quartier, amendée en janvier 2013 par le Comité de suivi de la Démocratie Locale.

Désignation de rapporteurs :

- URBANISME : Ivan DELLOYE ;
- VOIRIE : Michèle JACOB ;
- VIE DE QUARTIER : Ghyslaine LECLERCQ.

Yvan DELLOYE souligne le bon esprit qui règne dans le Comité de pilotage et le débat serein, facilitant ainsi le travail du Comité de pilotage en faveur de l'intérêt général.

La séance est levée.

XXXXXX